



CHARTRE AFAMA BUDO

Dénomination de l'Association :

L'AFAMA BUDO est l'Association Fédérale des Arts Martiaux d'Autodéfense et Budô.

Elle regroupe des disciplines d'autodéfense (Goshin) et budô (Compétitives ou non) affinitaires à l'esprit du Karaté. Elle regroupe donc des courants martiaux semblables dans l'esprit « Goshin » qui veulent évoluer dans un esprit d'échange et de respect mutuel.

Elle fédère des dynamiques de tout horizon à l'exclusion de celles portant volontairement atteintes à l'intégrité des pratiquants. Sa seule dynamique globale est d'assurer le développement de la personne humaine tant du point de vue physique que mental.

Adhésion et fonctionnement :

L'Association Fédérale des Arts Martiaux d'Autodéfense et Budô est constituée d'un Comité Directeur ainsi que d'une Commission Technique et Grades composées de membres effectifs et de membres invités.

Le Comité Directeur se réserve le droit d'accepter ou de refuser une inscription personnelle ou collective si le candidat, le groupement ou la discipline pratiquée ne présentent pas toutes les garanties quant au crédit, au label de qualité, à la réputation ainsi qu'au bon fonctionnement de l'AFAMA BUDO.

Le Comité Directeur AFAMA BUDO est garant du sérieux et de la qualité technique des arts martiaux qui composent l'association. Il veillera notamment au respect des statuts et du règlement d'ordre intérieur de l'association sous peine d'exclusion.

L'AFAMA BUDO regroupe :

- Les arts martiaux traditionnels : budô
- Les arts martiaux, les styles, les sports de combat et/ou techniques avec percussions contrôlées incluant des techniques de blocages, de saisies, de luxations, de projections et d'immobilisations structurées en méthode d'autodéfense.
- Les écoles d'armes dans le cadre strict de la dynamique, de l'éthique et de la mentalité de l'autodéfense.

En devenant membre de l'AFAMA BUDO, le candidat, le groupement ou la discipline pratiquée s'engage automatiquement à porter les couleurs de l'Association (Ecusson sur la tenue d'entraînement et carnet de licence AFAMA BUDO avec une assurance annuelle en ordre de cotisation) et de ne pas compromettre sa réputation et son fonctionnement.

Le candidat, le groupement ou la discipline pratiquée s'engage également à participer, dans les mesures de ses possibilités, aux activités de l'AFAMA BUDO.

Le Comité Directeur s'occupe de la coordination et de la gestion de l'AFAMA BUDO.

La Commission Technique et Grades est sous la direction d'un Directeur Technique Général et est gérée par un Président de Commission. Elle est composée :

- De membres effectifs,
- De membres invités : Directeur Technique de la discipline et/ou Professeur du candidat.

Toute nouvelle dynamique adhérente à l'AFAMA BUDO devra remettre un programme éducatif relatif à la méthode enseignée auprès du Président de l'AFAMA BUDO. Toute modification effectuée devra être également signalée par l'envoi du programme mis à jour.

La reconnaissance d'un grade sera établie après examen et/ou homologation par l'obtention d'un diplôme AFAMA BUDO (Et ses organismes de reconnaissance) certifiant le grade postulé dans la discipline présentée auprès de la Commission Techniques et Grades.

Par ailleurs, tout enseignant intégré à l'AFAMA BUDO obtiendra un numéro d'enregistrement, ce qui lui permettra d'avoir son club et ses membres licenciés réunis dans l'Association.

Code moral :

L'enseignement dans la dynamique de l'AFAMA BUDO exige que les professeurs possèdent certaines qualités éthiques et répondent à un certain profil, ce afin d'éviter, dans la mesure du possible, d'observer dans le chef de leurs élèves, des déviations, une mentalité, des comportements, en opposition avec la vie sociale et légale.

Il faut en effet être conscient que la grosse majorité des élèves prennent en exemple leur professeur, tant à l'entraînement que dans sa vie privée et professionnelle. Il devient vite, surtout pour les plus jeunes, un modèle, qu'il le veuille ou non.

A ce titre, il ne peut décevoir ses élèves, ni introduire dans la société des personnes dotées de possibilités de nuire à autrui. Il ne peut former des élèves qui risquent d'avoir des problèmes avec la justice car cela nuit non seulement à autrui, à la morale sociale, mais aussi au club et à sa réputation. Ce type de dérapage causerait enfin, un préjudice à l'Ecole Martiale, à la discipline pratiquée et à l'Association.

Le rôle du professeur ne s'arrête donc pas uniquement à l'enseignement de techniques, mais aussi à l'impact psychologique qu'il a sur ses élèves. Sa mission ne prend pas fin à

la porte du club qu'il gère. Il doit rester attentif à la vie hors de l'entraînement qu'il dirige, et intervenir le cas échéant, lorsqu'il constate des erreurs de comportement. Le professeur a donc comme tout enseignant une tâche éducative. Il est en quelque sorte un guide.

Notons au passage que c'est une tâche fort honorable. Effectivement, il est invité à y voir l'occasion de remises en question continuelles et d'évolution constante pour son propre cheminement. Il y a donc une réciprocité bénéfique, un échange bienfaisant entre le professeur et ses élèves.

Dans cette réalité, le professeur cultivera l'humilité. La progression dans les grades doit s'accompagner d'un dénuement progressif de tout orgueil, de toute vantardise.

Ainsi donc, pour mener à bien sa mission, il est indéniable que le professeur doit posséder un certain nombre de qualités auxquelles l'AFAMA BUDO adhère :

1°) Etre un homme - ou une femme – à l'aise dans la société, conscient de l'importance des valeurs morales, possédant une culture générale ou sociale certaine.

2°) S'accepter, comme tout pratiquant, en tant qu'être en évolution, et ce, aussi bien sur le plan technique que mental et spirituel, s'il veut continuer à cheminer.

3°) Cultiver l'humilité, la modestie, la modération, éviter le triomphalisme en général.

4°) Etre digne, ne pas s'abaisser, ni se croire infiniment supérieur, c'est-à-dire ne pas se faire passer pour un « dieu ».

5°) Etre conscient de sa tâche éducative, et à ce titre, essayer d'être le plus équilibré possible, et savoir en tous cas, maîtriser ses périodes de perturbation.

6°) Avoir le sens des responsabilités, savoir les assumer, rechercher les difficultés techniques en se remettant sans cesse en question.

7°) Etre exigeant pour les autres, mais surtout pour soi-même. Réaliser ce qu'on impose aux élèves, et même davantage.

8°) Bannir absolument de son langage toute critique agressant personnellement d'autres professeurs, bien que l'on puisse ne pas être d'accord avec eux et émettre des appréciations sur leur pratique.

9°) Etre discret, tout en étant attentif et sociable.

10°) Etre sincère et honnête. Refuser l'intrigue.

11°) Posséder du courage moral en conservant sang-froid et maîtrise de soi. Avoir le courage de ses opinions et de ses paroles.

12°) Se distinguer par sa courtoisie, son tact et sa distinction.

13°) S'exprimer avec clarté et correction.

14°) S'efforcer d'avoir, dans sa salle, une tenue correcte.

15°) Etre loyal envers l'AFAMA BUDO et respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur de l'Association. Les qualités éthiques sont tout aussi essentielles à notre sens que les qualités techniques.

16°) Développer avec sérieux et motivation son club et/ou son groupement.